

**Ecorches**



**PRESCRIPTIONS**

- Mare et plan d'eau à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Haie ou alignement d'arbres à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Chemin à conserver et à créer
- ▨ Espace boisé classé
- ▨ Patrimoine naturel à protéger pour des motifs écologiques
- ▨ Cône de vue à préserver
- ▨ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- ▨ Limitation de la constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général

**ZONAGE**

- N : Zone naturelle
- A : Zone agricole

0 500 m